



Contrat enquête, quelle rémunération ?

Par **CaroleVDL**, le **22/08/2016 à 12:16**

Bonjour,

J'aurais besoin de quelques informations concernant les contrats d'enquête, je n'ai pas trouvé de réponse sur internet, tout les résultats de recherche correspondent à des informations sur les sondages rémunérés pour les particuliers !!

Voilà la situation : je travaille pour un cabinet d'études et de conseil, et ma responsable m'a demandé de recruter des enquêteurs qui doivent se rendre à un évènement et interroger les participants sur place pour contribuer à une étude en cours.

Je pensais avoir recours à un contrat d'enquête, mais j'ai besoin de plus d'infos.

- Si la mission ne se déroule que sur deux jours, est-ce je peux mettre en place un contrat à durée déterminée d'usage ?
- Puis-je opter pour une rémunération au questionnaire ? Si oui, quel est le montant minimum légal pour ce type de rémunération ? (en sachant que chaque questionnaire dure environ 10 minutes).
- Comment indique t-on les heures dans la fiche de paie pour une rémunération au questionnaire ?

Merci d'avance aux personnes qui pourront m'aider !

Par **P.M.**, le **22/08/2016 à 13:21**

Bonjour,

A priori, un CDD d'usage est possible mais le salaire devrait tenir compte du temps de travail effectif et non pas d'une rémunération forfaitaire ou autre...

Par **CaroleVDL**, le **23/08/2016 à 17:43**

Merci beaucoup pour cette réponse !
Bonne journée,

S.